

Québec, le 25 mars 2010

Madame Anik Montminy
Directrice
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice,

Le 9 mars 2010, madame Lisette Lapointe, députée de Crémazie, déposait une pétition à l'Assemblée nationale demandant de reconnaître le rôle joué par les proches aidants tout en octroyant un financement aux organismes communautaires.

Nous vous faisons parvenir la réponse à cette pétition afin qu'elle soit déposée conformément à l'article 64.8. R.A.N.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Louise Bédard
Directrice de cabinet

p. j.

Québec, le 25 mars 2010

Monsieur Jacques P. Dupuis
Leader parlementaire
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le-May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, Bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 9 mars 2010, madame Lisette Lapointe, députée de Crémazie, déposait une pétition à l'Assemblée nationale demandant de reconnaître le rôle joué par les proches aidants et d'octroyer un financement aux organismes communautaires qui œuvrent dans ce secteur.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) accorde une grande importance aux services offerts par ces organismes dont la majorité de la clientèle est composée de personnes en perte importante d'autonomie.

Au cours de 2005-2006, des consultations auprès des proches aidants ont été effectuées dans toutes les régions, conformément à la demande du sous-ministre d'alors et selon différentes modalités (sondages, rencontres, *focus group*, etc.). Tous les plans régionaux 2005-2010 font état de mesures visant à augmenter la diversité des ressources, le nombre de personnes desservies ou l'intensité des services aux usagers déjà desservis, et ce, en conformité avec la recommandation du *Plan d'action 2005-2010 sur les services aux aînés en perte d'autonomie*. Les résultats de ces consultations ont guidé l'élaboration de l'offre de service dans le cadre du plan d'action, et cela, plus spécifiquement au cours de l'automne 2007 où il y a eu un intéressant travail de concertation avec les organismes du milieu pour le développement d'une offre variée de service aux proches aidants.

Depuis 2007-2008, le MSSS a réalisé des actions concrètes pour le développement de services aux proches aidants, particulièrement des services de répit. Un budget récurrent annuel de 10 M\$ a été accordé par le MSSS aux agences de la santé et des services sociaux pour développer des formules novatrices de soutien aux proches aidants des personnes âgées, notamment en matière de répit.

... 2

La plupart des projets sont en cours dans toutes les régions et quelques-autres sont en voie de démarrage. Les services développés :

- s'inscrivent dans la continuité des actions de consultation auprès des organismes qui représentent les proches aidants;
- favorisent la concertation entre différentes ressources du réseau et du milieu;
- présentent des mesures de répit diversifiées, souples, adaptées aux besoins spécifiques des proches aidants de personnes âgées résidant à domicile. Ces formules doivent être différentes de celles qu'on retrouve traditionnellement en centre de jour et en hébergement temporaire. Une attention particulière est portée à l'adaptation des services en termes de plage horaire (vacances, soirée, fin de semaine) et de durée;
- incluent un volet formation, afin que les services soient offerts par du personnel qualifié.

De plus, le MSSS finance actuellement, dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires, plus de 200 organismes œuvrant dans ce secteur d'activités et répartis dans toutes les régions du Québec. En 2008-2009, ces derniers ont reçu un montant total de 45 M\$ et pour 2009-2010, déjà plus de 48 M\$ ont été octroyés à ces organismes.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre déléguée,



Lise Thériault